



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nombre de décrets d'opposition à l'acquisition de la nationalité

Question écrite n° 25800

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de décrets d'opposition à l'acquisition de la nationalité pris au titre du défaut d'assimilation autre que linguistique en 2017, 2018 et 2019.

Texte de la réponse

En 2017, 2018 et 2019, le Gouvernement s'est opposé, respectivement, 83, 66 et 75 fois par décret en Conseil d'État à l'acquisition de la nationalité française par le conjoint étranger d'un Français (article 21-2 du code civil) ou à l'acquisition de la nationalité française à raison de la qualité d'ascendant de Français ou de frère ou sœur de Français (articles 21-13-1 et 21-13-2 du code civil). Au titre de ces mêmes années, le nombre de décrets d'opposition à l'acquisition de la nationalité française, pris pour le motif tiré du défaut d'assimilation autre que linguistique, s'est élevé à 22 en 2017, 16 en 2018 et 13 en 2019.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25800

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 162

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4235